

Jeudi 9 Février 2012

Paris

Les terrasses fumeurs dans le collimateur

Par ce grand froid, les terrasses bâchées des cafés parisiens servent de refuge aux fumeurs. Claude Evin, le patron de l'agence régionale de santé, rappelle les tenanciers à l'ordre.

«Attention, l'hiver peut nuire gravement à la lutte contre le tabagisme!» Voilà, en substance, le message que l'agence régionale de santé (ARS) d'Ile-de-France vient de rappeler aux cafetiers et aux restaurateurs d'Ile-de-France. Claude Evin — ancien ministre de la Santé à l'origine de la loi antitabac de 1991 à laquelle il a donné son nom et actuel directeur général de l'ARS — a convoqué lundi leurs représentants pour une petite « piqûre de rappel » sur l'interdiction de fumer dans les « lieux à usage public ».

En cause, un certain relâchement constaté dans l'application de la réglementation, notamment sur les terrasses des cafés et des restaurants. Le décret d'interdiction de la cigarette dans les lieux publics (qui est entré en vigueur le 1er janvier 2008 pour les bars et les restaurants) a prévu que les terrasses pouvaient rester fumeurs... à condition qu'elles soient à l'air libre.

Problème, pour offrir plus de confort à leurs clients en période de grand froid, de nombreux cafetiers ont progressivement protégé leurs terrasses à l'aide de bâches en plastique (les « rideaux de douches » dans le jargon de la profession).

Les terrasses de certains établissements sont mêmes

hermétiquement fermées par des vérandas en dur. « A partir de là, il ne s'agit plus de lieux ouverts, mais de véritables fumeurs, souligne-t-on à l'ARS. Les non-fumeurs sont obligés d'y passer pour rentrer dans l'établissement et les serveurs y sont victimes de tabagisme passif. C'est illégal! »

Marcel Benezet, le président de la branche café-bar-brasserie du Synhorcat (le syndicat des hôteliers et restaurateurs), reconnaît bien volontiers qu'un laisser-aller s'est développé chez certains de ses collègues. Impossible de dire combien de terrasses (il y en aurait plus de 12000 à Paris) sont en infraction avec le décret antitabac de 2008. « Mais en ce moment, avec la chute des températures, on en voit beaucoup qui sont entièrement fermées », confirme-t-il.

Après le « rappel à l'ordre » auquel il a eu droit à l'ARS, le représentant des cafetiers explique qu'il va multiplier les alertes à ses adhérents pour les inviter à respecter scrupuleusement la loi. « C'est dans notre intérêt. D'abord parce que l'interdiction du tabac est faite pour protéger nos salariés du tabagisme passif... Et ensuite parce que la préfecture de police (NDLR : qui assistait à la réunion à l'ARS) nous a

prévenus qu'il y allait avoir une recrudescence des contrôles. »

« Ils ont déjà repris », confirmait hier, Bruno, employé dans un restaurant de la très animée rue Montorgueil (IIe arrondissement) dont la petite terrasse de 6 tables est entièrement bâchée. « Après le passage d'un policier, la semaine dernière, nous avons remis un sticker interdiction de fumer sur la bâche », explique le serveur. Un peu plus loin dans la rue, un collègue décroche plusieurs des pans de plastique qui entourent tous l'établissement. « Un inspecteur vient de passer. Il nous a rappelé qu'il fallait que la façade soit à l'air libre pour que nos clients puissent continuer à fumer en terrasse. C'est fait. Nous allons pousser un peu nos parasols chauffants », soupire le cafetier.



PARIS (IIe), terrasse bâchée d'un café, hier. Fermée sur trois côtés par un dispositif en dur ou par des rideaux en plastique, la terrasse devient non-fumeurs.

Benoît Hasse